

[Detail Actualité](#)

29 janvier 2015 - 19 : 23



21/06/2011

Collecte des déchets : 1300 nouveaux foyers équipés d'un bac jaune dans les zones rurales de Brest métropole océane

Ecologie urbaine

A compter du 20 juin 2011, le bac jaune - synonyme de tri des déchets ménagers - va équiper 1 300 nouveaux foyers de Brest métropole océane, soit 3 000 habitants. Objectif de la collectivité : réduire l'empreinte écologique en favorisant le tri individuel des déchets.

Avec 331 kg de déchets collectés par an et par habitant, dont 33 % de produits recyclables, le geste de tri individuel est un acte majeur de réduction de l'empreinte écologique collective. Afin d'améliorer encore ce bon résultat, Brest métropole océane équipe en bacs jaunes 1 300 nouveaux foyers à compter du 20 juin 2011. Désormais, partout où cela est techniquement possible, la quasi-totalité des habitants de Brest métropole océane dispose d'un outil adapté pour trier à domicile leurs emballages.

Le bac jaune arrive

Le nouveau service concerne les habitants des zones rurales de Plouzané, Guilers, Bohars, Gouesnou, Guipavas, Brest Saint-Pierre, Brest Lambézellec. 1 300 nouveaux foyers et 33 professionnels disposent ainsi d'un bac jaune pour trier leurs emballages à domicile, soit près de 3 000 habitants. Avec ce nouveau service, Brest métropole océane termine la mise en place de bacs jaunes sur son territoire.

Les usagers concernés ont reçu la visite d'un agent de Brest métropole océane ou d'un ambassadeur du tri de l'association Toubitri, missionnée par Brest métropole océane. L'objectif de cette visite à domicile est d'expliquer les consignes de tri et de remettre un guide de tri, mais aussi de pouvoir adapter la taille du bac jaune à la composition du foyer ou à l'activité des professionnels.

Le tri des emballages

Les bacs jaunes sont destinés à recevoir : les bouteilles et flacons en plastique ; les boîtes en métal, aérosols,

canettes ; les briques alimentaires ; les journaux, magazines ; les cartons et cartonnettes.

Quelques recommandations

Tous les produits recyclables doivent être bien vidés et être déposés en vrac dans les bacs ou conteneurs (ils ne doivent pas être emballés dans des sacs). A noter que le verre doit être déposé dans les conteneurs spécifiques, et qu'il ne doit en aucun cas être mis dans les bacs jaunes, au risque de blesser les agents chargés du tri.

En savoir +

Direction déchets-propreté de Brest métropole océane au 02 98 34 32 10 ou par mail
proprete-dechets@brest-metropole-oceane.fr